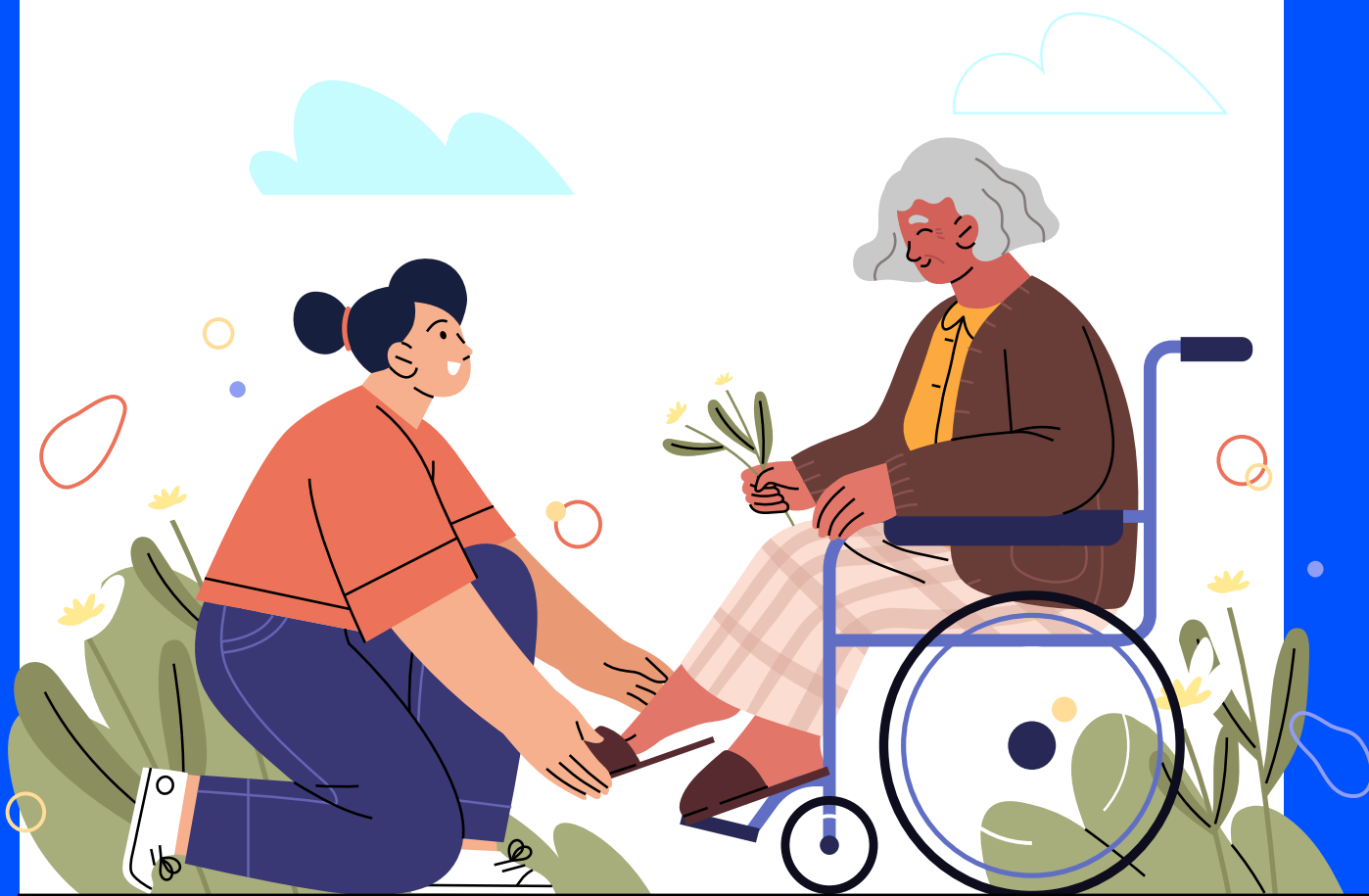


**DOSSIER  
DE CANDIDATURE**

# **APPEL À SOLUTIONS 2025**



**Soutenir l'essor de réponses nouvelles  
pour les proches aidants de personnes âgées  
en Pays de la Loire**



**AG2R LA MONDIALE**



**GÉRONTOPÔLE**  
AUTONOMIE LONGÉVITÉ  
PAYS DE LA LOIRE



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Contexte et opportunité d'innovation</b>	<i>01</i>
<b>2</b>	<b>Co-organisateurs</b>	<i>03</i>
<b>3</b>	<b>Candidatures</b>	<i>04</i>
<b>4</b>	<b>Sélection</b>	<i>06</i>
<b>5</b>	<b>Prix de l'appel à solutions</b>	<i>09</i>
<b>6</b>	<b>Règlement</b>	<i>10</i>
<b>7</b>	<b>Contact</b>	<i>11</i>



## CONTEXTE ET OPPORTUNITÉ D'INNOVATION

L'appel à solutions « Soutenir l'essor de réponses nouvelles pour les proches aidants de personnes âgées en Pays de la Loire » s'inscrit dans le cadre des orientations prioritaires Agirc-Arrco et de la politique partenariale AG2R Agirc-Arrco pour la période 2023-2026 sur l'axe « **Accompagner les aidants et les personnes en situation de fragilité** ».

Il doit permettre l'émergence et le soutien de solutions concrètes sur la région des Pays de la Loire pour soutenir les proches aidants de personnes âgées en réponse aux besoins soulevés par les études du projet ACOPA (Programme de recherches, d'études et d'outils sur l'Accessibilité et les Opportunités de soins des personnes âgées dans la région Pays de la Loire).

À ce sujet, l'étude géographique relative à l'offre de dispositifs à destination des aidants montre que :

- La région est inégalement dotée en dispositif de répit et en structure d'accueil de jour et de nuit (par rapport au niveau national),
- Les dispositifs d'orientation et d'information à destination des aidants sont diffus sur le territoire régional,
- Les dispositifs informels (mais essentiels) de soutien et d'écoute des aidants de personnes âgées sont avant tout localisés dans les petites et grandes villes laissant la frontière rurale entre la Sarthe et la Mayenne dépourvue de ce type de lieux.

Fort de ces enseignements, l'appel à solutions pourra recouvrir différents types de besoins :

**Un soutien des acteurs/initiatives existantes**

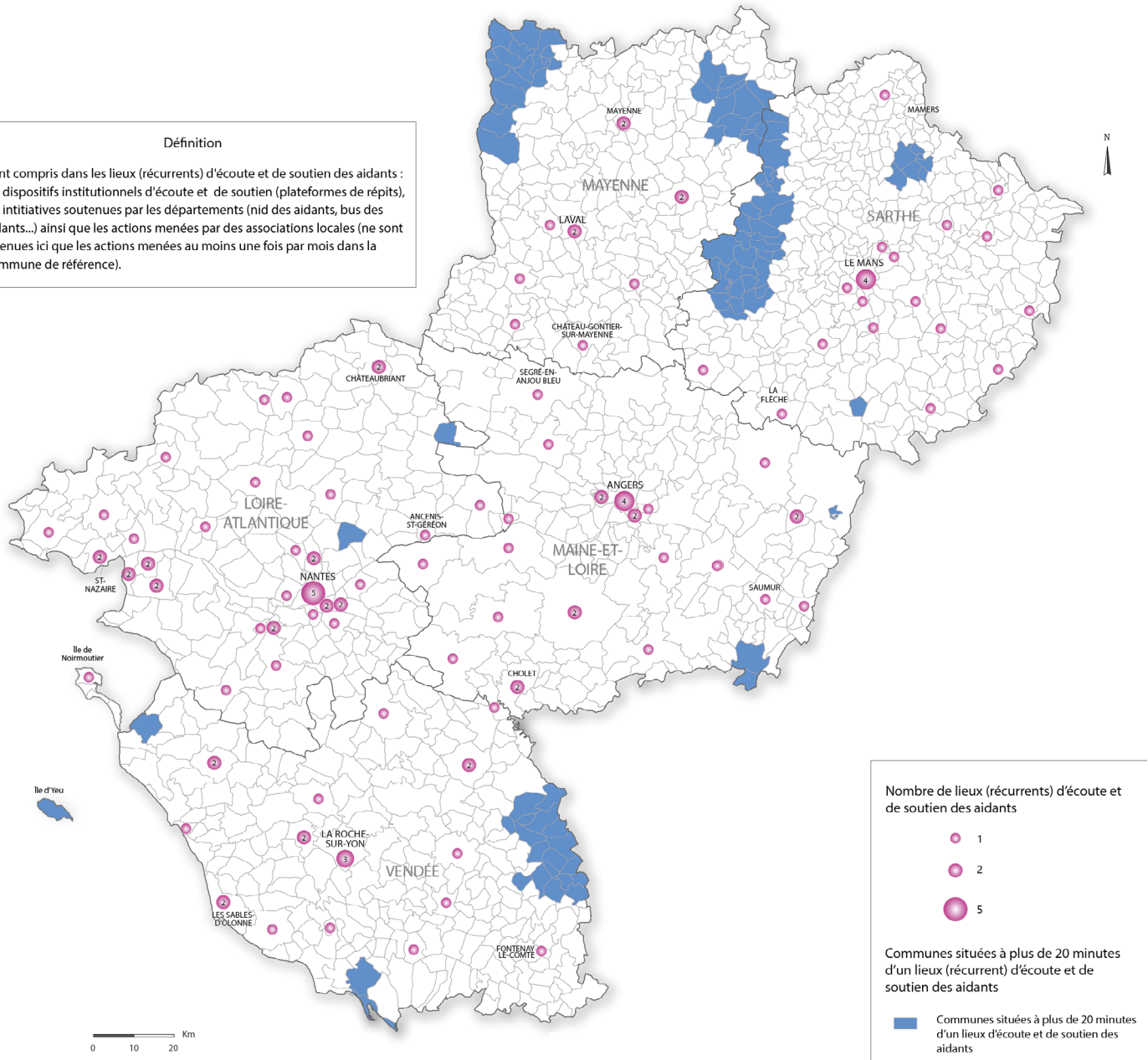
**Un soutien territorial en ciblant des territoires peu ou faiblement en lieux récurrents de soutien et d'écoute des aidants de personnes âgées (cf. carte ci-après)**

**Un soutien à la diffusion d'innovations sur le territoire en faveur des aidants**

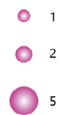
## Lieux récurrents d'écoute et de soutien des proches aidants de personnes âgées en Pays de la Loire.

### Définition

Sont compris dans les lieux (récurrents) d'écoute et de soutien des aidants : les dispositifs institutionnels d'écoute et de soutien (plateformes de répits), les initiatives soutenues par les départements (nid des aidants, bus des aidants...) ainsi que les actions menées par des associations locales (ne sont retenues ici que les actions menées au moins une fois par mois dans la commune de référence).



Nombre de lieux (récurrents) d'écoute et de soutien des aidants



Communes situées à plus de 20 minutes d'un lieu (récurrent) d'écoute et de soutien des aidants

Communes situées à plus de 20 minutes d'un lieu d'écoute et de soutien des aidants



## CO-ORGANISATEURS



**AG2R LA MONDIALE**

Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité Sociale - Membre d'AG2R La Mondiale et de la fédération Agirc-Arrco -14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 775 682 917.

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R La Mondiale assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500.000 entreprises au quotidien.

Avec 15.000 collaborateurs, AG2R La Mondiale est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, le Groupe cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité, solidarité et performance. Dans le cadre de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, et plus globalement de son engagement sociétal, AG2R La Mondiale œuvre au quotidien pour le bien vieillir au plus près des besoins des personnes et des territoires.



**GÉRONTOPÔLE**  
AUTONOMIE LONGÉVITÉ  
PAYS DE LA LOIRE

Association créée en 2010 à l'initiative du Professeur Gilles BERRUT, avec le soutien du Conseil Régional, des CHU de Nantes, d'Angers et de la CCI Pays de la Loire, le Gérontopôle des Pays de la Loire a pour triple finalité d'être :

- Un lieu de rencontre, de convergence et de concertation entre des collectivités, des entreprises, des associations, des laboratoires, des écoles... tous acteurs locaux ou régionaux qui œuvrent en faveur du « bien vieillir »,
- Une structure en charge du montage, de l'accompagnement et de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement,
- Une structure en charge du montage, de l'accompagnement et de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement.

L'association a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous avec pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des aidants, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques,
- D'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard sur le vieillissement, de contribuer à rendre la société plus inclusive.



Le périmètre de ce programme de recherche, inédit en France, porte sur les systèmes de soins (domaine hospitalier, soins de ville, domaine médico-social, prévention et aidants proches) et sur les territoires qui composent la région Pays de la Loire.

Pluridisciplinaire (géographie, sociologie, biostatistique) et d'une durée de trois années, le programme ACOPA a pour motivation de mesurer et de comprendre les leviers et les freins (spatiaux, économiques, sociaux et organisationnels) relatifs à l'accès aux soins des personnes âgées dans les Pays de la Loire. Prenant pour objet les interactions entre les personnes âgées (et leurs entourages), les acteurs gérontologiques et les contextes territoriaux, et souhaitant s'adresser à différents publics (élus, techniciens, étudiants, profanes de différents horizons), le programme s'articule autour de quatre objectifs :

- Évaluer les disparités territoriales de santé de la population âgée à l'aune de la COVID-19,
- Identifier les leviers et les freins de l'accès et du parcours de soins des personnes âgées,
- Anticiper les besoins gérontologiques à horizon 2030-2040,
- Développer des outils pour favoriser les politiques de planification de l'offre et de la pluriannualité des financements des structures mais aussi du virage domiciliaire.

Le programme ACOPA est porté par le Gérontopôle des Pays de la Loire et co-financé par l'ARS Pays de la Loire, Région Pays de la Loire, Malakoff Humanis Agirc-Arrco, Caisse des dépôts, LNA Santé, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Conseil Départemental du Maine et Loire, Conseil Départemental de la Sarthe, Nantes Métropole, CCAS d'Angers, Groupe VYV 3 et AG2R Agirc-Arrco. Outre l'accès aux soins, il s'intéresse aux configurations d'aide des personnes âgées vivant seules et aux facteurs sociaux, organisationnels et économiques qui favorisent la reconnaissance et les parcours de soins des personnes âgées.



## CANDIDATURES

<p><b>Solutions éligibles</b></p>	<p>Cet appel à solutions vise à encourager et à accompagner l'émergence de nouvelles solutions ou en cours de déploiement sur le territoire des Pays de la Loire, en réponse aux besoins mis en évidence par l'étude ACOPA pour soutenir les proches aidants de personnes âgées.</p>
<p><b>Public cible</b></p>	<p>Les solutions proposées doivent bénéficier exclusivement aux proches aidants de personnes âgées de la région des Pays de la Loire, excluant de fait les solutions à destination uniquement des aidants professionnels.</p>
<p><b>Caractère innovant</b></p>	<p>Par solution innovante, il est entendu la création ou le développement d'une solution nouvelle ou présentant un caractère différenciant sur le territoire.</p>
<p><b>Typologie de solutions</b></p>	<p>La solution présentée peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un nouveau service (<i>ex : service de répit</i>)</li> <li>➤ Une nouvelle organisation ou un développement d'approche novatrice (<i>ex : restructuration d'un service dédié</i>)</li> <li>➤ Un nouveau produit (<i>ex : une plateforme/une nouvelle technologie en soutien aux aidants de personnes âgées</i>)</li> <li>➤ Une nouvelle approche et dynamique partenariale</li> <li>➤ etc.</li> </ul>
<p><b>Niveau de maturité du projet</b></p>	<p>Pour candidater à cet appel à solutions il n'y a pas de stade de maturité exigé. Le projet peut être en phase d'émergence, de développement ou d'incubation, en amont de l'étape de preuve de concept, ou à un stade plus mature (phase expérimentale ou en cours de réalisation).</p>
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p>Toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'action présentée sont concernées (dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement). <b>Attention: Les actions de formation à destination des salariés et/ou bénévoles des structures postulantes ne sont pas éligibles.</b></p>

## Porteurs de projet éligibles

L'appel à candidatures est ouvert à tous, soit :

### Toutes personnes physiques

- **ATTENTION:** Les subventions accordées dans le cadre de cet appel à solutions ne peuvent être attribuées qu'à une personne morale. Aussi, la dotation ne pourra être versée à une personne physique lauréate que sous condition de création d'une entité juridique (ex. statut auto-entrepreneur).

### Toutes personnes morales de type :

- Association.
- Start-up.
- Entreprise privée ou entreprise à impact ou d'utilité sociale.
- Collectivité territoriale.

## Précisions

- Les porteurs de projets doivent avoir un siège social situé en France et au moins une antenne et/ou un établissement situé en région Pays de la Loire.
- Chaque structure ne pourra présenter qu'une seule solution et devra désigner une personne chargée de la représenter pendant toute la durée de la démarche.
- **Motif d'exclusion :** Le porteur du projet ne doit pas avoir obtenu un soutien financier de la part du groupe AG2R La Mondiale (AG2R Agirc-Arrco, CGRR Agirc-Arrco, AG2R Prévoyance, Arpège Prévoyance, Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale depuis le 1er janvier 2023.



## Appréciation de la qualité des projets

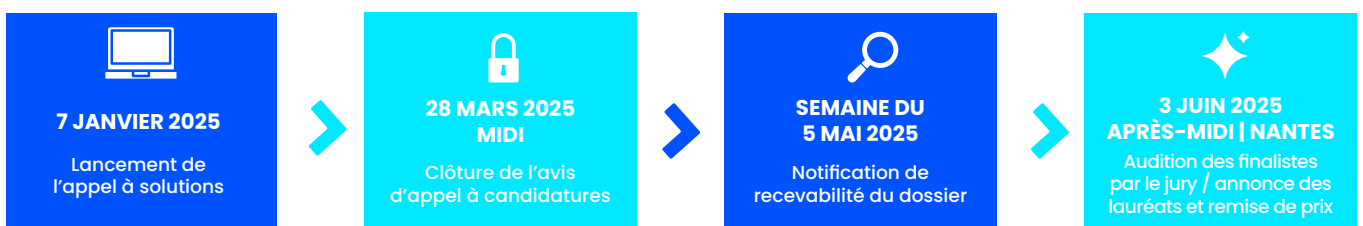
Les dossiers de candidature et les pitches des finalistes seront étudiés sur la base des critères suivants (non exhaustifs) :

- **des critères d'innovations sociales** pour évaluer le caractère différenciant de l'initiative sur son territoire,
- **des critères de cohérence stratégique de la politique partenariale AG2R Agirc-Arrco**, (non-redondance et concurrentiel avec des projets existants),
- **des critères de pertinence de la réponse apportée** qui prennent en compte les besoins, les usages et les envies des bénéficiaires ainsi que l'accessibilité technique et financière de la solution pour les aidants,
- **des critères de pertinence de la réponse apportée** qui prennent en compte les besoins, les usages et les envies des bénéficiaires ainsi que l'accessibilité technique et financière de la solution pour les aidants,
- **des critères transverses** liés à la volonté d'essaimer, de modéliser, de pérenniser ou de transmettre du savoir,
- **des critères d'impact social et d'évaluation**,
- **des critères liés à la solidité et l'efficacité du projet** (faisabilité de l'action, solidité de la gestion de projet, compétences et ressources mobilisées, démarche partenariale).

Une attention particulière sera portée aux solutions innovantes qui proposent :

- De se déployer sur les territoires prioritaires mis en évidence par l'étude. (Cf. Carte p.3)
- Qui bénéficient à un maximum de proches aidants sur la région.
- Une démarche collaborative de conception impliquant les usagers.

## SÉLECTION



## Dépôt des dossiers de candidature

L'avis d'appel à candidatures sera disponible à partir du **07 janvier 2025** et prendra fin le **28 mars 2025 à midi**. Date et horaire auxquels les dossiers de candidature, complétés et accompagnés de leurs pièces justificatives devront être remis par courriel (uniquement) à :

[justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr)

### Liens pour télécharger les dossiers de candidature

- [Dossier de candidature appel à solutions 2025 - Personne physique](#)
- [Dossier de candidature appel à solutions 2025 - Personne morale](#)



**Tous dossiers incomplets, ne respectant pas la forme demandée, reçus en dehors de la période d'ouverture ou présentant des critères d'exclusion seront déclarés irrecevables, et ne seront pas étudiés.**

## Recevabilité des candidatures et commission de présélection

Une confirmation de réception des dossiers de candidature sera communiquée au plus tard aux candidats le 28 mars à midi. Les candidatures reçues seront instruites par la commission de présélection (AG2R La Mondiale et le GÉrontopôle des Pays de la Loire), chargée de vérifier la recevabilité des dossiers de candidature et de présélectionner les candidats sur la base des critères définis dans le présent cahier des charges.

Une notification de recevabilité ou non recevabilité du dossier sera adressée à chaque candidat (la semaine du 5 mai 2025) par voie dématérialisée, à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.

**La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement pour l'octroi d'un prix.**

## Audition des finalistes et sélection des lauréats

Les participants sélectionnés seront invités à présenter leur solution lors d'un pitch devant un jury composé :

- de délégués territoriaux AG2R Agirc-Arrco,
- de collaborateurs AG2R La Mondiale,
- d'un expert du Gérontopôle des Pays de la Loire sur le sujet des aidants,
- d'acteurs locaux et partenaires d'aide aux aidants,
- de proches aidants de personnes âgées.

À l'issue de la phase d'audition, le jury délibèrera sur la qualité des projets présentés au regard des critères d'appréciation et désignera, le cas échéant, les lauréats qui se verront remettre les prix proposés dans le cadre de cet appel à solutions.



**Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la commission de présélection et du jury qui demeurent souverains.**

**Les finalistes s'engagent à pouvoir se rendre disponible le mardi 3 juin 2025 après-midi sur Nantes** pour participer à l'audition et à la remise des prix.



## PRIX DE L'APPEL À SOLUTIONS

L'appel à solutions récompensera jusqu'à 3 initiatives sur la région des Pays de la Loire par :

- L'attribution d'une **dotacion financière de 7000 €** par lauréat afin de contribuer au développement et à la mise en œuvre de la solution présentée.
- La possibilité de bénéficier d'un **accompagnement** (en présentiel ou à distance) par l'Association Solidarité Expertise afin d'aider le lauréat dans la construction de son projet (soutien à la formalisation de la stratégie, des objectifs, du pilotage du projet, des critères d'évaluation...).  
**Attention: Cette prestation ne pourra pas faire l'objet d'une compensation financière.**
- La **mise en valeur de la solution** dans le cadre d'un évènement autour d'ACOPA.

**L'attribution des subventions sera formalisée par la conclusion d'une convention entre les lauréats et le Gérontopôle des Pays de la Loire.**



## RÈGLEMENT

### Confidentialité des dossiers

AG2R La Mondiale, le Gérontopôle des Pays de la Loire et les membres du jury s'engagent à tenir confidentiel l'ensemble des informations contenues dans les dossiers de candidature.

### Propriété intellectuelle

Les éventuels éléments contenus dans les dossiers de candidature et protégés au titre de la propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de leur auteur. Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur innovation, avant, pendant et après l'appel à solutions.

### Droit à l'image

Lors de la participation à l'appel à solutions, au cours de l'audition et lors de la remise du prix, les finalistes sont informés que leur participation pourra faire l'objet d'une captation photographique. À ce titre, les participants autorisent le Gérontopôle Pays de la Loire et ses partenaires à diffuser les captations réalisées sur tout support (sites internet, réseaux sociaux, autres médias). AG2R La Mondiale et le Gérontopôle des Pays de la Loire s'engagent à ce que les diverses utilisations faites de l'image des participants ne portent pas atteinte à leur vie privée et ne soient pas de nature à leur causer un quelconque préjudice.

### Informations des personnes sur leurs droits afférant à leurs données

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles et de limitation au traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition si le traitement ne relève pas d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat ou de la sauvegarde d'intérêts vitaux. Si le traitement a pour base de licéité, votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment et sans justification. Vous disposez également d'un droit à la portabilité sur vos données. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du Gérontopôle Pays de la Loire en lui adressant votre demande avec justification de votre identité à l'adresse suivante :

**dpo@gerontopole-paysdelaloire.fr**. Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.



## BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Pour toute demande d'information  
complémentaire, contactez :

**Justine CHABRAUD**

Responsable Département Développement Economique / Silver Eco  
du Gérontopôle des Pays de la Loire

[justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr)

---

*Cet appel à solutions est une initiative portée et soutenue par*



AG2R LA MONDIALE



GÉRONTOPOLE  
AUTONOMIE LONGÉVITÉ  
PAYS DE  
LA LOIRE

*Ce document original est la propriété du Groupe AG2R La Mondiale et du Gérontopôle des Pays de la Loire. Toute reproduction, diffusion ou cession est interdite. Non contractuel, ce document ne peut engager la responsabilité des co-porteurs de l'appel à solutions. dossiers de candidature.*